



**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale  
**Date de publication:** SHAB - 18.10.2019  
**Numéro de publication:** UP04-0000001349  
**Canton:** VS

**Entité de publication:**  
NV Remontées mécaniques SA, Route de la télécabine 63,  
1997 Haute-Nendaz

## Invitation à l'assemblée générale ordinaire de NV Remontées mécaniques SA

NV Remontées mécaniques SA  
CHE-105.865.864  
1997 Haute-Nendaz

**Indications concernant l'assemblée générale:**  
15.11.2019, 10:30 heures, Restaurant de Tracouet, à l'arrivée  
de la télécabine Haute-Nendaz / Tracouet

**Texte d'invitation/ordre du jour:**  
NV Remontées mécaniques SA  
Convocation à l'assemblée générale ordinaire  
Les actionnaires de NV Remontées mécaniques SA sont  
convoqués en Assemblée générale ordinaire **le vendredi 15  
novembre 2019, à 10h30**, au restaurant de Tracouet à l'ar-  
rivée de la télécabine Haute-Nendaz / Tracouet (montée en  
télécabine dès 9h).

**Ordre du jour :**

1. Contrôle des présences
2. Lecture de l'ordre du jour

Proposition du CA : approbation de l'ordre du jour

3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordi-  
naire du 30 novembre 2018
4. Rapport de gestion de l'exercice 2018-2019
5. Présentation des comptes de l'exercice 2018-2019
6. Rapport de l'organe de révision pour les comptes de  
l'exercice 2018-2019
7. Approbation et décharge aux organes responsables

Propositions du CA :

- approbation du rapport de gestion et des comptes de  
l'exercice 2018-2019
- décharge aux organes responsables

8. Attribution du bénéfice

Proposition du CA : distribution d'un dividende brut de 4 %  
du capital-actions (coupon n° 47), le solde du bénéfice net  
étant affecté aux réserves ou reporté à nouveau

9. Nomination statutaire  
Organe de révision  
Proposition du CA : renouvellement du mandat de Pricewa-  
terhouseCoopers SA

10. Divers  
Les comptes 2018-2019, le rapport de gestion ainsi que le  
rapport de l'organe de révision sont à la disposition des ac-  
tionnaires au bureau de la société à Haute-Nendaz.

Les actionnaires devront présenter au contrôle, dès 9h15, les  
actions originales ou un certificat de blocage auprès d'une  
banque. Conformément aux dispositions de l'article 697 du  
Code des Obligations Suisse, nous rappelons que les action-  
naires au porteur qui ne se sont pas enregistrés au registre  
des actionnaires ne peuvent pas exercer leurs droits patri-  
moniaux. A cet effet, veuillez-vous référer aux informations  
données sous [www.nvrm.ch/actionnaires](http://www.nvrm.ch/actionnaires).

L'assemblée sera suivie d'un repas. Tous les actionnaires sont  
cordialement invités à y participer.

Nendaz, le 18 octobre 2019

Le Conseil d'Administration